

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 36/2025

### **Objet : Modification des tarifs de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 27 mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23**

**Membres présents : 12**

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, DREVET Clémence, DREVET Christiane, DUSSERT Jean-Claude, LEFEBVRE Fanny, GIROUD Christian, HEURTEBISE Éric, PONTOIZEAU Arnaud, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, THÉVENOT Monique.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 11**

ATTAVAY Maria pouvoir à ATTAVAY Bernard, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à LEFEBVRE Fanny, COUPAS Daniel pouvoir à DUSSERT Jean-Claude, DA CONCEICAO Maryline pouvoir à ROSSI Patrick, DE BATTISTI Inès pouvoir à PONTOIZEAU Arnaud, FOURNET Steve pouvoir à THÉVENOT Monique, LUTTRIN Jean-Claude pouvoir à GIROUD Christian, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric, POULET Maxime pouvoir à DREVET Clémence, RUIS Céline pouvoir à HEURTEBISE Eric, ZABI Sabya pouvoir à DREVET Christiane.

**Soit 12 présents et 11 pouvoirs – 23 votants**

**Secrétaire de séance : Florence CHAUDET**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de prestations de restauration conclu avec la société Scolarest prévoit la revalorisation des prix par application d'une formule d'indexation.

En dépit d'un ralentissement du rythme de hausse des prix des matières premières, les prix de nombreuses denrées essentielles continuent d'augmenter. Les prix contractuels seront ainsi réévalués à hauteur de 2,76% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Le prix du repas facturé à la collectivité passera de 3,26 € à 3,35 € (TTC).

Afin de garantir l'équilibre financier de la collectivité, il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de restauration scolaire d'environ 2% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 comme suit :

Quotient familial	Tarif actuel	Nouveau tarif
< 606	4,50 €	4,60 €
> ou = 606	5,10 €	5,20 €
Adultes	5,50 €	5,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, par 0 voix contre et par 1 abstention (Inès DE BATTISTI) :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- **MODIFIE** en conséquence le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, tous les membres ont signé au registre.

Le Maire,  
Christian GIROUD

